

COMPTE-RENDU
de la réunion du 19 JUIN 2015.

Étaient présents : Mme HURLIN Cathia, Mlle KASIDIS Estelle, Mrs FISCHER Didier, DEBRIN Jean-Luc, MATHIEU Dominique, DE PAOLIS Sylvio, ZANGA Frédéric, JEANJEAN Lillian, BIZZARRI Pascal et CUCHE Sébastien
Représentant la majorité des membres en exercice.

Membres absents excusés : Monsieur HOFF Jean-Pierre.

Membres absents :

Délibération N° 2015-020

Enquête publique installation terrestre de production d'électricité sur les communes de Aulnois-Sur-Seille et de Fossieux. Avis du conseil municipal.

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet d'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent sur les territoires des communes de Aulnois-Sur-Seille et de Fossieux (éoliennes) par le Ferme Eolienne de Vismes-au-Val, est soumis à l'enquête publique par arrêté préfectoral en date du 30 avril 2015.

L'enquête publique débutera le 1^{er} juin 2015 et s'achèvera le 30 juin 2015.

Mme BIRCK Nadine a été désignée commissaire enquêteur titulaire.

Des permanences ont lieu dans les mairies de Aulnois-sur-Seille, Fossieux et Delme.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur le projet présenté dès l'ouverture de l'enquête.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis DEFAVORABLE au projet d'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent sur les territoires des communes de Aulnois-sur-Seille et Fossieux.

Délibération N° 2015-021

Don de l'entreprise RIDONET LORRAINE à la Commune.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à Monsieur ZANGA Frédéric de bien vouloir se retirer de la séance avant de délibérer. Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'entreprise RIDONET LORRAINE souhaite faire un don à la commune s'élevant à 2 200.00 €. Ce don matérialisé par chèque bancaire n'impose ni conditions, ni charges à la commune. Conformément aux dispositions légales, il représente cinq pour mille du chiffre d'affaires HT de l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTÉ le don de l'entreprise RIDONET LORRAINE s'élevant à 2 200.00 €.

AUTORISE le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

DEMANDE au comptable d'émettre le reçu correspondant au don.

Délibération N° 2015-022

Fixation de la taxe d'aménagement sur le territoire de Craincourt.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal avait fixé la taxe d'aménagement par délibération en date du 21 octobre 2011. Cette décision était valide pour une durée de 3 ans, en l'occurrence jusqu'au 31 décembre 2014. Cette nouvelle taxe créée pour financer les équipements publics, remplace la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble. Elle remplace également depuis le 1^{er} janvier 2015, les participations

telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

d'instituer **sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement** au taux de 1% ;

d'exonérer **totalemment en application de l'article L. 331-9 du code**

de l'urbanisme :

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article

L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article

L. 331-7 (*logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+*) ;

2° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à

400 mètres carrés;

3° 50% de la surface excédant 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du prêt à taux zéro renforcé (PTZ+).

4° Les locaux à usage industriel et leurs annexes pour 75 % de leur surface.

5° Les immeubles classés ou inscrits.

Délibération N° 2015-023

Containers à déchets situés au cimetière. Nouvelle redevance incitative.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux containers à déchets d'une contenance de 660 litres chacun, sont mis à disposition des usagers dans le cimetière.

Monsieur le Maire rappelle la nouvelle redevance incitative mise en place par la Communauté de Communes du Saulnois pour l'enlèvement des ordures ménagères. Les containers actuels doivent être remplacés par de nouveaux containers à puce.

Il propose trois options pour se mettre en conformité :

- remplacer les containers par des containers de même contenance (coût très élevé),
- supprimer les containers. Chacun prendra à sa charge ses poubelles,
- installer un nouveau container de 330 litres en appliquant un tri sélectif avec mise à disposition d'un second contenant pour la terre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'installer un container de 330 litres en remplacement des containers actuels.

Le coût du container s'élève à 228 €. Un tri sélectif sera appliqué avec la mise à disposition d'un second contenant destiné à la terre.

Délibération N° 2015-024

Décision portant institution d'une régie temporaire.

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire;

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Article 1er. - Il est institué une régie de recettes auprès de la commune de CRAINCOURT, dont l'objet est l'organisation d'une manifestation de concerts qui aura lieu le samedi 5 septembre 2015.

Article 2. - Cette régie est installée à la mairie de Craincourt, 1 rue du Bon Vin 57590 CRAINCOURT.

Article 3. - La régie fonctionne du 19 JUIN 2015 au 8 septembre 2015.

Article 4. - La régie encaisse les produits suivants :

- 1° : Dons des spectateurs ;
- 2° : Dons des personnes morales ;
- 3° : Vente de boissons ;
- 4° : Vente de pâtisseries.

Article 5. - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants: espèces et chèques bancaires.

Article 6. - Un fonds de caisse d'un montant de 200.00 € est mis à disposition du régisseur.

Article 7. - Le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire le montant de l'encaisse.

Article 8. - Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes.

Article 9. - Le Maire et le comptable public assignataire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

DIVERS et INFORMATIONS.

- Recensement de la population.

Monsieur le Maire informe qu'un nouveau recensement des habitants aura lieu sur la commune. La collecte se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Monsieur BIZZARRI Pascal est nommé agent coordonnateur. Un agent recenseur sera également nommé pour effectuer la collecte auprès des habitants. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur CHERY Serge a déposé en mairie des demandes de certificats d'urbanismes pour un projet de construction de trois maisons dans la rue En Braye.

- Monsieur Bayeul remercie la commune d'avoir bien voulu autorisé une concession au columbarium pour l'inhumation de son frère.

- L'AMR57 organise une manifestation nationale à Paris le 24 juin prochain contre la loi NOTRE. Les maires sont appelés à y participer.

- La fête des voisins aura lieu cette année le 20 juin. Les conseillers se concertent pour la préparation de la manifestation dès samedi matin.

- Monsieur le Maire a reçu le devis de l'orchestre pour la manifestation concerts du 5 septembre prochain. La commission des fêtes se réunira le 2 juillet à 20H00 pour préparer la manifestation.

- Le Maire fait part du bilan des tirs de corbeaux réalisés par le lieutenant de l'ouvèterie.

- Le nouveau programme de subventions mis en place par le Conseil Général s'appelle AMITER. Pour la période allant de 2015 à 2020, les communes pourront déposer trois projets de travaux qui seront financés à 50% maximum. Le Conseil général organise une réunion d'information à ce sujet le 10 juillet prochain.

- Les conseillers décident de programmer le 11 juillet prochain, les travaux de réparation du crépis du bâtiment de la source.

- Concernant les travaux d'aménagement de sécurité voirie, le Conseil Général ne procédera pas au déneigement des coussins berlinois. La commune devra installer des balises en amont pour les signaler. Les travaux afférents à ce projet ne pourront démarrer qu'après notification des subventions.

A Craincourt, le 19 JUIN 2015.

Le Maire :
Didier FISCHER

